



BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Travaux des Aménagements Paysagers

Spécialité : travaux de création et d'entretien

(B.P.A. – T.A.P.)

**En
formation continue**

Durée

884 h en centre et 210 h en entreprise

Dates

Octobre à juin

Horaires

08h30 - 12h30
13h30—16h30

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppadprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste hautement qualifié aménage (plantation, ouvrages maçonnés...) et entretient (tonte, taille...) les espaces paysagers, parcs et jardins. Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles afin de réaliser en autonomie les différentes tâches qui lui sont confiées.

Le diplôme permet d'entrer dans la vie active en devenant :

- ouvrier paysagiste dans une entreprise de travaux paysagers, une collectivité territoriale, un établissement public (hôpital, collège...), une association,
- salarié ou prestataire de services en propriétés privées,
- conseiller en jardinerie...

Les titulaires du BPA TAP peuvent envisager une poursuite d'étude complémentaire qualifiante ou diplômante (sous réserve)

Les objectifs pédagogiques : « Etre capable de... »

- collecter et mettre en forme des informations pour proposer un plan et un devis ;
- Appréhender les risques liés à la santé humaine et à l'environnement ;
- Réaliser les travaux de création de jardins ;
- Conduire en sécurité et entretenir le matériel de terrassement.

Public concerné et mode de financement

Demandeur d'emploi ; Salarié d'entreprise en CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF ; Contrat de Professionnalisation.

Mode de financement : Pôle Emploi (AFC Conseil Régional) ; autre financement : nous contacter.

Les prérequis

- Avoir 1 an d'expérience professionnelle
- Etre en bonne condition physique en lien avec le métier,
- Disposer d'une prescription par le réseau de prescripteurs reconnu par la Région : Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE de PACA.
- Satisfaire à un entretien oral permettant de valider l'adéquation de la formation et de son projet professionnel et à d'éventuels tests de prérequis (selon diplôme).

Les conditions d'entrée

Satisfaire à un entretien oral et tests écrits.

L'entrée en formation se fera sous réserve de la validation de la Commission.

Les modalités pédagogiques

Cours théoriques et pratiques sur site ou en partenariat local.

Contact : Frédéric MIGNOT et Katia FRISCIA
04 90 60 80 90
frederic.mignot@educagri.fr /
katia.friscia@educagri.fr



Contenu de la formation

Formation organisée en unités capitalisables (UC).

Calendrier de formation modulable selon la situation personnelle du candidat.

UC Générale 1 : Expression, Collecte d'informations, Mathématiques, Informatique
UC Générale 2 : Droit du travail, Protection sociale, Economie, fonctionnement de l'entreprise. Filière et environnement de l'entreprise.
UC Générale 3 : Ecologie, risque/activité, Risques/santé humaine (GPT – SST)
UC d' Option 1 : Végétal, climat, sol, Reconnaissance des végétaux (arbres, arbustes, conifères et plantes grimpantes)
UC d' Option 2 : Connaissances de base/fonctionnement matériel, engins, matériaux, installations
UC de Spécialité 1 : Entretien des gazons, Taille, Soins aux végétaux, Entretien des surfaces inertes
UC de Spécialité 2 : Mise en place végétaux (gazon, arbres, arbustes...), Pose éléments inertes, installations arrosage, reconnaissance des végétaux.
UC de Spécialité 3 : Tracteurs et remorque, engins de terrassement, Maintenance des machines et atelier
UCARE 1 Maçonnerie paysagère (restauration du petit patrimoine rural)
UCARE 2 Taille des fruitiers et des oliviers

Déroulement

Remise à niveau : 86 heures de communication, mathématiques dans la vie professionnelle, informatique, travail seul et en équipe, hygiène et sécurité au travail, bilan individuel
Modules de formation: Travaux d'entretien: 189 heures Travaux de création: 189 heures Conduite d'engins: 63 heures Sécurité pour la personne et l'environnement: 77 heures Communication professionnelle et sociale: 41 heures Domaine civique, social et économique: 56 heures Pierre sèche et taille des fruitiers: 98 heures
Soutien personnalisé : 71 heures
Techniques de recherches d'emploi : 14 heures
Formation En Situation de Travail en Entreprise : 210 heures minimum

Evaluation

Evaluations pratiques, orales, écrites et certificatives

Fiches de tâches renseignées lors des stages en entreprise.

Validation du diplôme

Le candidat validant les 10 UC se verra attribuer le BPA TAP, diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3. (Fiche RNCP 15156).

Dans le cadre d'une validation partielle, les UC sont acquises pour une durée illimitée.



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr